

Zaventem, 04 mai 2026

***Le temps est venu pour les managers courageux
de sortir du bois ...***

Depuis la mise en place de cette majorité, la production de projets de textes légaux n'arrête pas. Ainsi, il y a eu la loi-programme Jambon qui, elle-même, a été suivie d'autres (projets de) lois-programmes modifiant durement notre projection individuelle dans l'avenir.

Ces (projets) de loi (-programme) concernent tout le monde, quel que soit l'âge, et affectent non seulement les pensions mais aussi d'autres matières comme, par exemple, les suites d'une inaptitude (par le fait d'un accident ou d'une grave affection).

- ***Finalemnt, à quel âge vais-je pouvoir partir ?***
- ***Combien d'années de service admissible sont nécessaire ?***
- ***Si je n'ai pas 156 jours de travail en temps plein, quelle est la conséquence dans le futur ?***
- ***Ai-je droit à un bonus si je vais plus loin que mon âge avancé ?***
- ***Vais-je être frappé(e) d'un malus, et si oui de combien ?***
- ***Je suis convoqué à la CAPSP/au Medex, que vais-je devenir ?***
- ...

sont les questions existentielles légitimes que nous entendons tous les jours.

Mais y répondre précisément est impossible actuellement puisque ces (projets de) textes s'emboîtent les uns dans les autres, accumulant les effets négatifs, et faisant que tant que le dernier ne sera pas devenu définitif, la situation sera trop instable pour donner la réponse précise à laquelle vous avez droit.

De plus, ce gouvernement lui-même a déjà promis à plusieurs reprises de réaliser des simulations correctes ... qui n'ont pas encore été produites.



Cependant, nous pouvons vous garantir que toutes les organisations syndicales, à tous les niveaux de compétence (Comité A, Comité B, Comité de Négociation des Services de Police), mettent toute leur énergie depuis février 2025 dans une opposition argumentée tout en organisant des manifestations interprofessionnelles comme jamais.

Mais nous posons la question de ce qu'il en est de tous les (conseillers de) décideurs du secteur policier : **peuvent-elles/ils se regarder dans la glace sans rougir ?**

Nous avons appris qu'un nouveau projet de loi-programme est dans le tuyau, et vous en avez entendu parler sans savoir de quoi il s'agit précisément. Ce projet de texte porte trois sujets :

1. **Le Centindex** : c'est-à-dire le blocage de l'indexation automatique au-delà de 4.000 € bruts, soit une mesure qui touche quelques 85 % des membres du personnel du secteur et qui ne sera jamais compensé ;
2. **Le saut d'index à deux occasions** (2026 puis 2028) pour **tous nos pensionnés** pour tous nos retraités qui reçoivent une pension « **supérieure** », soit plus de 2.000 euros bruts. Ils recevront 40 euros deux fois au lieu de 2 % deux fois : soit un appauvrissement structurel qui ne sera jamais compensé ;
3. **L'augmentation de la cotisation patronale** « pension » à 38 % pour la police fédérale pour tout nouveau recrutement statutaire : soit l'obligation pour la police fédérale de payer le double de cotisation pour les recrutements statutaires futurs ... sans qu'il y ait compensation budgétaire de ce surcoût, et donc ce qui signifie un nouvel appauvrissement de la police fédérale générant possiblement moins de recrutements.

Cela a été l'occasion pour le SLFP Police d'inscrire à l'ordre du jour les deux questions suivantes :

1. **Quel est le point de vue des employeurs de la GPI sur toutes les mesures dont vous souffrez déjà, et sur les trois à venir ?**
2. **Vont-ils communiquer à votre intention pour expliquer les choses aussi précisément que possible ET pour démontrer les initiatives qu'ils ont prises pour défendre le(ur) personnel du secteur policier ?**



Mercredi 22 avril 2026, le point a été l'objet d'un débat en Comité de Négociation ... durant environ 5' ... sans qu'aucune réponse ne soit donnée ni par le CG ni par la CPPL au nom des chefs de Corps.

Et pourtant, toutes ces personnes sont impactées tout comme vous. Cependant, aucune ne réagit, aucune ne prend position sur la première question, et aucune n'exprime la moindre envie de vous communiquer la preuve d'initiative prise pour vous défendre.

Dès lors que ces personnes sont impactées, et malgré le devoir de loyauté à l'égard des ministres de tutelle et du gouvernement, nous estimons qu'elles ont de facto le droit d'exprimer par arguments leur sentiment au sujet de proportionnalité de (certaines de) ces mesures et certainement à propos des effets de leur accumulation. Mais surtout, elles ont le devoir de vous informer.

Mais non, toutes ses hautes fonctions et leurs multitudes de conseillers restent résolument silencieuses.

Si les organisations syndicales peuvent se regarder dans le miroir, nous devons conclure qu'il n'en est pas de même des responsables et de leurs conseillers au sein du secteur.

Vincent **Gilles**
Président National
+32475304864

Vincent **Houssin**
Vice – Président National
+32485184952

